



Ottawa, le 30 juillet 2003

AVIS DES DOUANES N-529

Le papier de bingo, fini ou non, originaire ou exporté des États-Unis d'Amérique

1. Le présent avis des douanes a pour but de vous informer que le commissaire de l'Agence des douanes et du revenu du Canada a mis fin à un engagement relatif au papier de bingo, fini ou non, originaire ou exporté des États-Unis d'Amérique et fabriqué par, ou au nom de Arrow International, Inc., ses sociétés affiliées, successeurs et ayants droit respectifs.

2. Le 5 juillet 2000, le commissaire a terminé une enquête sur le dumping des marchandises en cause en acceptant un engagement offert par l'exportateur Arrow International Inc. de Cleveland (Ohio) et de l'importateur Arrow Games Inc. de Brantford (Ontario).

3. Le 21 février 2003, le commissaire a entrepris l'examen de l'engagement qui s'est terminé le 20 juin 2003. Il a alors mis fin à l'engagement.

4. La décision du commissaire met fin, à compter du 20 juin 2003, à toutes les procédures en vertu de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* en ce qui a trait aux marchandises en cause.

5. Toute question à cet égard devrait être adressée à la personne-ressource suivante :

Ron McTiernan
Direction des droits antidumping et compensateurs
Agence des douanes et du revenu du Canada
191, avenue Laurier Ouest, 19^e étage
Ottawa ON K1A 0L5

Téléphone : (613) 954-7271
Télécopieur : (613) 954-2510

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada